Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFET DE L'AISNE

Préfecture
Cabinet
Service Interministériel de Défense
et de Protection Civile

Le Préfet de l'Aisne,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code de l'environnement et notamment son article L.125-5 et R.125-23 à R.125-27 ;
Vu le décret n°2005-134 du 15 février 2005 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;
Vu le décret n° 2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique ;
Vu le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;
Vu la loi n°2004-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové ;
Vu le décret n° 2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux secteurs d'information sur les sols (SIS) prévus par l'article L.125-6 du code de l'environnement et portant diverses dispositions sur la pollution des sols et les risques miniers ;
Vu l'arrêté du 10 décembre 2019 portant création de SIS dans le département de l'Aisne ;
Sur proposition du Sous-préfet, directeur de cabinet ;

ARRETE

Article 1er : La commune de **MAUREGNY-EN-HAYE** fait l'objet du SIS n°02SIS05820 relatif à l'ancien centre de stockage du CRE et du SIS n°02SIS05829 relatif à l'ancien centre d'exploitation du CRE.

La liste des documents utiles à l'établissement de l'état des risques tel que prévu par les textes est la suivante :

- le dossier départemental des risques majeurs approuvé,
- l'arrêté préfectoral portant création de SIS dans le département de l'Aisne.

Ces documents sont consultables :
- à la préfecture,
- à la mairie,
- sur le site internet des services de l'Etat dans l'Aisne : http://www.aisne.gouv.fr

Article 2 : Le Sous-préfet directeur de cabinet, le chef du SIDPC et le maire de la commune de Mauregny-en-Haye et le Directeur départemental des territoires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Laon, le 29 JAN. 2020

Pour le Préfet et par délégation
Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet

Abdelmajid TKOUB

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture de département

code postal 02820	Commune de MAUREGNY-EN-HAYE	code Insee 02472

Fiche communale d'information risques et sols

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité et pollution des sols

1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n° du 29 JAN. 2020 mis à jour le

2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels [PPR n]

2.1 La commune est située dans le périmètre d'un PPR n

Ce PPR est **prescrit** et **non encore approuvé** **oui** **non** X

Ce PPR est **approuvé** **oui** **non**

_____ date _____ aléa _____

_____ date _____ aléa _____

date aléa

Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont :

..... consultable sur Internet *

..... consultable sur Internet *

consultable sur Internet *

Le règlement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux **oui** **non**

3. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques miniers [PPR m]

3.1 La commune est située dans le périmètre d'un PPR m **oui** **non** X

_____ date _____ aléa _____

_____ date _____ aléa _____

date aléa

Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont :

..... consultable sur Internet *

..... consultable sur Internet *

consultable sur Internet *

Le règlement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux **oui** **non**

4. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels [PPR t]

4.1 La commune est située dans le périmètre d'un PPR t **prescrit** et **non encore approuvé** **oui** **non** X

4.2 La commune est située dans le périmètre d'un PPR t **approuvé** **oui** **non** X

_____ date _____ aléa _____

_____ date _____ aléa _____

date aléa

Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont :

..... consultable sur Internet *

..... consultable sur Internet *

consultable sur Internet *

Le règlement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux **oui** **non**

5. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité

zone **1** X	zone **2**	zone **3**	zone **4**	zone **5**
très faible	faible	modérée	moyenne	forte

Le document de référence mentionné à l'article R125-24 du Code de l'environnement est :

Article D 563-8-1 sur la répartition des communes entre les cinq zones de sismicité consultable sur Internet *

6. Situation de la commune au regard de la pollution de sols

La commune est située en secteur d'information sur les sols (SIS) **oui** X **non**

Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont :

Arrêté portant création de Secteurs d'Information sur les Sols dans le département de l'Aisne consultable sur Internet * X

pièces jointes

7. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus en application de l'article R125-26 du Code de l'environnement

.....

.....

6. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

à la date de l'édition de la présente fiche communale les risques près de chez soi

! La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site http://www.georisques.gouv.fr/ dans la rubrique : Connaître les risques près de chez soi

catastrophes naturelles **nombre** 1 catastrophes technologiques **nombre** 0

Date 29 JAN 2020 Le préfet de département